



MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION,
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DES LOIS SOCIALES



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



RAPPORT FINAL

ATELIER NATIONAL DE PLANIFICATION STRATEGIQUE SUR L'ALLIANCE 8.7

Hôtel CARLTON, Antananarivo, MADAGASCAR, 25 Octobre 2018



Novembre 2018

ACRONYMES

BNLTEH	Bureau National de Lutte contre la Traite des Etres Humains
CRLTE	Comité Régional de Lutte contre le Travail des Enfants
CNLTE	Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants
CNPE	Comité National de la Protection de l'Enfance
CTM	Conférence des Travailleurs de Madagascar
GEFP	Groupement des Entreprises Franches et Partenaires
GEM	Groupement des Entreprises de Madagascar
DIANA	Diego – Ambilobe - Nosy Be – Ambanja
HCDH	Haut-Commissariat de Droit de l'Homme
INSTAT	Institut National de la Stataistique
LFR	Loi de Finances Rectificative
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OSC	Organisation de la Société Civile
PIP	Programme d'Investissement Public
RPE	Réseau de Protection de l' Enfant
SNOLT	Structure Nationale d'Orientation de Lutte contre le Terrorisme et de la criminalité transnationale organisée
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPRATELS	Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail, de l'Emploi et des Lois Sociales
SAVA	Sambava – Antalaha – Vohemar – Andapa
SAVABE	Soutenir les Acteurs de la Vanille au Bénéfice des Enfants

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinquième jour du mois d'octobre, s'est tenu à Antananarivo, Madagascar, l'atelier national de planification stratégique sur l'Alliance 8.7. Le but principal de l'atelier est de voir ensemble les efforts menés par Madagascar dans la mise en œuvre des plans d'actions du pays en matière de lutte contre le travail des enfants et la traite des êtres humains.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence, Monsieur Le Premier Ministre, Christian NTSAY. Etaient présent à ses côtés :

- Monsieur **RAMAHOLIMASY Holder**, Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail, de l'Emploi et des Lois Sociales (MFPRATELS) ;
- Monsieur **Coffi AGOSSOU**, Directeur a.i du Bureau Pays de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Maurice et, les Seychelles ;
- Monsieur **Michel Saint-Lot**, Représentant du Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF) ;
- Monsieur **Daniel Silva Y Poveda**, Chef de mission de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;
- Monsieur **Omer KALAMEU**, Conseiller aux Droits de l'Homme, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) ;
- Madame **ANDRIAMAMONJIARISON Noro**, Présidente du Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM) ;
- Monsieur **ANDRIAMANANA Tiana**, Coordonnateur du Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM).

Trois membres du Gouvernement ont aussi honoré de leurs présences à cette cérémonie d'ouverture ainsi que dix-huit membres des corps diplomatiques et du système des Nations-Unies.

Après l'hymne national, l'atelier sur l'alliance 8.7 a débuté à 9h08mn. Ledit atelier s'est déroulé en quatre séances, à savoir :

- ❖ **Première séance** : Ouverture officielle de l'atelier
- ❖ **Deuxième séance** : Situation du pays par la présentation des plans d'actions existants sur le travail des enfants et la traite des personnes
- ❖ **Troisième séance** : Travaux de commissions : commentaires et propositions en vue de la mise en place de plans d'action pour le choix d'une activité pilote
- ❖ **Quatrième séance** : Restitution des travaux de groupes

1. Première séance : Ouverture officielle de l'atelier

Après les salutations protocolaires, le maître de cérémonie a présenté brièvement le déroulement de la cérémonie officielle. Cette première séance a été marquée par les différentes allocutions, la présentation de l'alliance 8.7, la présentation de la situation Mondiale sur la traite des personnes, le travail des enfants et les travaux forcés et enfin le discours d'ouverture de Monsieur Le Premier Ministre.

1.1. Les différentes allocutions

1.1.1. Allocution de Monsieur **Tiana ANDRIANARISOA, Coordonnateur de la Conférence des Travailleurs Malgaches (CTM)**

Le coordonnateur de la CTM a souligné que le choix de Madagascar en tant que pays pionnier de l'Alliance 8.7 n'est pas accidentel mais le fruit d'un long processus d'efforts menés par le pays depuis des années pour lutter contre le travail des enfants et la traite des personnes. Les données chiffrées sont plus que convaincantes pour dire l'ampleur du problème. Il est de ce fait urgent et indispensable d'unir les forces pour mener une action commune qui s'inscrit dans le temps et qui contribue à éliminer les points abordés dans l'Alliance 8.7. De ce fait, la participation et l'investissement des acteurs économiques est incontournable. Il a aussi précisé l'importance du respect des dispositions légales. A la fin de son allocution, Monsieur Le Coordonnateur a annoncé que les travailleurs se positionnent en meneur dans la stratégie pour atteindre la cible 8.7 à travers une sensibilisation entre eux.

1.1.2. Allocution de Madame **Noro ANDRIAMAMONJIARISON, Présidente du Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM)**

Selon Madame la Présidente du GEM, l'ODD 8 est partagé par les Entreprises et sous-tend le combat permanent pour l'amélioration de l'environnement des affaires à Madagascar. Le Plan National d'Action sur la Lutte contre la Traite des Personnes de 2015 à 2019 et le Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants de 2014 démontrent l'analyse des causes et réalités, ainsi que les orientations à suivre, seulement pour elle les efforts devront désormais être focalisés sur la mise en œuvre des instruments existants en considération du contexte économique du pays. Madame la Présidente du GEM a affirmé être en faveur et soutenir l'identification d'un mécanisme de coordination de synergies entre tous les acteurs concernés. Enfin, Madame la Présidente du GEM a renouvelé l'engagement de l'entité qu'elle dirige et a exprimé ses attentes par rapport à l'atelier de planification stratégique, en souhaitant d'obtenir des recommandations concrètes sous forme de plan d'action claire et réalisable.

1.1.3. Allocution de Monsieur **Michel Saint-LOT, Représentant Résident du Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF) à Madagascar**

Le Représentant résident de l'UNICEF a entamé sa prise de parole par la félicitation du Gouvernement malgache pour son engagement à lutter contre les Pires formes de travail des enfants. Ensuite, quelques chiffres significatifs issus d'une étude sur la violence ont été cités : à Madagascar, 4 enfants sur 10 travaillent avant l'âge de 18 ans ; 09 jeunes sur 10 subissent des châtements corporels au sein de leur famille ; 01 jeune sur 02 affirme avoir subi des violences en milieu scolaire. A part cela, la violence envers les enfants et les jeunes concerne surtout la violence sexuelle et la violence économique. Pour lui, deux approches méthodologiques sont nécessaires pour lutter contre les formes de violences envers les jeunes et les enfants. D'une part, l'approche

holistique visant à créer un environnement où les enfants sont exempts de violence et d'autre part, l'approche systémique qui souligne la nécessité de mettre en place des politiques qui tiennent compte de l'enfant, de la famille et de la communauté. Son intervention s'est achevée par la confirmation du réengagement de l'UNICEF pour soutenir Madagascar dans le cadre de l'Alliance 8.7.

1.1.4. Allocution de Monsieur Coffi AGOSSOU, Directeur a.i. du Bureau de Pays de l'OIT pour Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles

Le Directeur a.i de l'OIT a salué tout d'abord l'engagement du Gouvernement pour son initiative à faire de Madagascar un pays pionnier de l'Alliance 8.7. C'est un engagement d'une importance capitale car tous les pays auront les yeux braqués sur Madagascar afin de s'inspirer de ses actions. Il a affirmé que les pays pionniers sont soutenus par l'Alliance 8.7 pour qu'ils puissent atteindre les ambitieux délais définis dans la cible 8.7. Monsieur le Directeur a ensuite poursuivi son discours avec une brève remise en contexte, en citant les dates historiques pour l'Alliance 8.7, notamment, l'année 2016 qui a été marquée par son lancement. Il a bien précisé qu'au niveau mondial, cette Alliance est présidée par l'Australie tandis que l'OIT en est le Secrétaire exécutif. Monsieur le Directeur a reconnu les impacts positifs et l'engagement de Madagascar à lutter contre les pires formes du travail des enfants et la traite des personnes à travers la création du Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants et la création du Bureau National de Lutte contre la Traite des Êtres Humains, et a encouragé Madagascar pour davantage d'efforts, avec l'accompagnement du bureau de l'Alliance qui devra simplifier et mettre en exergue l'expérience de Madagascar pour l'atteinte de la cible 8.7 de l'ODD 8.

Il a alors rappelé que le but de l'atelier est de déterminer les défis principaux et les initiatives innovantes pour s'appropriier et accélérer l'éradication du travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants. L'objectif est donc de choisir une action précise qui pourra être mise en œuvre par une mobilisation des ressources propres du pays. Par ailleurs, il a tenu à remercier les membres du comité d'organisation qui ont contribué à la préparation et à la réalisation de l'atelier. Finalement, il a réitéré son souhait pour un engagement politique renouvelé après la nomination d'un point focal pour la coordination de l'Alliance et a renforcé l'appel à tous les acteurs pour une réelle implication dans la mise en œuvre des actions qui sortiront de l'atelier.

1.2. Présentations par OIT sur :

1.2.1. Alliance 8.7 et Situation mondiale sur la traite des personnes, le travail des enfants et les travaux forcés

Monsieur *Francisco d'OVIDIO, Chef de département de la branche Principes et Droits Fondamentaux au travail et tripartisme de l'OIT Genève* a pris ensuite la parole pour présenter l'Alliance 8.7 à partir d'une projection en power point. Une brève explication de la signification du Pays pionnier a été donnée. Il a énuméré des chiffres qui donnent une image accablante de l'ampleur des violations des droits humains dans le monde. 168 millions d'enfants travaillent dans le monde dont la moitié dans les pires formes totales tandis que les victimes de travail forcé atteignent près de 21 millions de personnes.

L'Alliance 8.7, une coalition qui s'engage à accélérer et à intensifier les actions pour lutter contre ce phénomène 8.7, et les nombreux acteurs dans les objectifs de développement durable travaillent en coordination et sont étroitement liés. Les pays pionniers sont ceux qui ont pris

l'engagement politique public afin d'adopter des plans d'actions ou politiques nationales qui couvrent un ou plusieurs sujets inscrits dans la cible 8.7. Ces pays sont décidés à essayer de nouvelles méthodes à partir desquelles les autres peuvent prendre exemple et accélérer les efforts proportionnés aux délais urgents de la cible 8.7. Pour tous ceux qui sont sceptiques sur le fait qu'il est possible de lutter contre ces fléaux, Monsieur Francisco d'OVIDIO a démontré que grâce aux efforts des pays membres de l'OIT, des dizaines de millions d'enfants ont été retirés du monde du travail ces dernières années. Il a souligné qu'il faut s'efforcer de créer des synergies et d'être cohérent avec les autres ODD, le défi reste réel parce que les problèmes existent toujours. Son intervention s'est terminée par l'incitation de tous les acteurs à accroître et à redoubler les efforts pour atteindre la cible 8.7.

1.2.2. Signification du Pays pionniers

Un pays pionnier est un pays qui s'engage à aller plus loin et plus rapidement pour atteindre la cible 8.7 des ODD :

- ❖ par de nouvelles méthodes à partir desquelles les autres peuvent apprendre
- ❖ en accélérant les efforts pour répondre aux délais urgents de la cible 8.7.

Les opportunités du pays pionnier sont :

- ❖ Bénéficier du développement et des avantages économiques découlant de la réduction du travail forcé et du travail des enfants ;
- ❖ Mobiliser de nouvelles ressources ;
- ❖ Rentabiliser les avantages liés à une bonne réputation ;
- ❖ Montrer le progrès et les interventions réussies ;
- ❖ Avoir accès aux informations et expertises ;
- ❖ Jouer le rôle de catalyseur pour un changement plus large ;
- ❖ Bénéficier de support technique pour préparer les rapports.

Concernant les perspectives :

- ❖ Organisation d'Atelier National de Planification Stratégique avec le soutien de l'Alliance 8.7.
- ❖ Présentation de l'état d'avancement dans la mise en œuvre de la Cible 8.7, en juillet 2019 à New York, lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

En bref, un pays pionnier est un pays qui a déjà mené des efforts concernant l'atteinte de la cible 8.7 mais qui a toujours des problèmes et qui risque de ne pas atteindre cette cible d'ici 2025.

[Vidéo- reportage sur le travail des enfants :](#)

Aux termes de cette présentation, un court-métrage sur le travail des enfants a été projeté pour illustrer le travail des enfants à Madagascar.

La vidéo –reportage, tournée à Tuléar, une grande ville touristique dans la partie Sud-Ouest de Madagascar racontant l'histoire de jeunes filles, ayant recouru à la prostitution durant leur adolescence, afin de subvenir à leurs besoins essentiels, a mis l'assistance face à la réalité du travail des enfants à Madagascar. La vidéo a également retracé les étapes franchies dans cette localité, en revenant sur un projet mis en place par l'OIT et l'UNICEF et exécuté par l'Association SOS Village des Enfants pour des formations des jeunes dans le domaine de l'hôtellerie. Dans le cadre de ce projet, des enquêtes ont été menées auprès des hôtels et des discothèques en vue de

développer un code de conduite à destination des employeurs pour le respect des droits et pour lutter contre le travail des enfants. Le reportage a enfin été clos par des témoignages d'une ancienne prostituée, bénéficiaire du projet, grâce auquel, elle gagne dignement sa vie avec 155.000 Ar de revenu par mois en travaillant comme femme de chambre dans un grand hôtel, à la suite d'une formation et de stage.

1.3. Discours de Son excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Monsieur le Premier Ministre a tout d'abord adressé ses mots de bienvenue aux invités, avant d'exprimé ses principales préoccupations en insistant sur le cas des travailleurs migrants, le non-respect des droits sur le milieu professionnel et surtout le milieu informel. SEM, le Premier Ministre a rappelé à l'assistance l'intérêt pour Madagascar de devenir pays pionnier de l'Alliance 8.7, en faisant le point de la situation après 60 ans d'indépendance et en soulignant la nécessité d'apporter des solutions durables efficaces et immédiates. Monsieur le Premier Ministre a, de ce fait, appuyer la pertinence et l'importance de l'atelier, comme la manifestation de l'engagement de Madagascar vis-à-vis du peuple et de l'humanité pour combattre les fléaux, dont le visage est traduit par le travail des enfants dans les carrières et les exploitations, favorisant la déscolarisation ; ainsi que les abus subis par les travailleuses migrantes dans certains pays de destination.

Le constat de la faiblesse des dispositifs juridiques et institutionnels pour affronter la situation a également été renouvelé par Monsieur le Premier Ministre, en soulignant la nécessité et le bienfondé d'une part, du processus de ratification des conventions 143 sur les travailleurs migrants, 181 sur les Agences d'Emploi privées, et 189 sur les travailleurs et travailleuses domestiques, par Madagascar, et d'autre part, la modernisation des instruments juridiques internes et les mesures pour leur application effective.

Monsieur le Premier Ministre a mis en évidence la corrélation entre la proposition du droit et le développement économique, à travers l'exemple du travail des enfants dans la filière vanille, et l'absence de protection des travailleurs migrants, qui l'une comme l'autre terni l'image de Madagascar en produisant des effets négatifs sur l'économie.

En réaffirmant l'engagement de Madagascar pour l'Alliance 8.7, Monsieur le Premier Ministre a rappelé les cadres stratégiques et de coopération dans lesquels le pays s'est inscrit, spécifiquement les ODD jusqu'en 2030, et a exhorté tous les acteurs à revisiter les méthodes de travail en vue d'accroître la vitesse et pour produire davantage d'impact. Enfin, Monsieur le Premier Ministre a spécifié l'importance de la coopération et du partenariat, et a présenté l'Alliance comme une opportunité pour renforcer les liens et pour une prise en main de la transformation de Madagascar.

Pour clôturer son allocution, Monsieur le Premier Ministre a officiellement déclaré ouvert l'atelier de planification stratégique de l'Alliance 8.7 – Madagascar pays pionnier.

La cérémonie d'ouverture a pris fin à 10h07.

1.4. Conférence de presse

Une conférence de presse s'en est suivie. Elle a été donnée par Monsieur le Premier Ministre avec les représentants du Gouvernement présents, les partenaires sociaux ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers.

Les questions ont surtout porté sur la situation des travailleurs migrants malgache et le contexte du travail des enfants mais également sur les raisons pour lesquelles Madagascar est devenu pays pionnier de l'Alliance 8.7.

Ont répondu successivement : le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Administration, du Travail, de l'Emploi et des Lois Sociales ; le Directeur a.i du Bureau International

du Travail, le représentant de l'Organisation Internationale de la Migration, le représentant du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme ; la Ministre de la Population et de la Promotion de la Femme, le représentant du Fond des Nations Unis pour la Population ; la Présidente du Groupement des Entreprises de Madagascar ; le coordonnateur de la Conférence des Travailleurs de Madagascar et ; le Chef de département de la branche Principes et Droits Fondamentaux au travail et tripartisme de l'OIT Genève.

2. Deuxième séance : Situation du pays par la présentation des plans d'actions existants sur le travail des enfants et la traite des personnes

Selon l'agenda, cette deuxième partie de l'atelier est réservée à la séance plénière. Cette séance a été facilitée par Monsieur Hermann TANDRA, Directeur Général du Travail et des Lois Sociales et Point Focal de l'Alliance 8.7.

Deux présentations se sont succédées lors de cette séance notamment :

- ❖ La présentation des réalisations majeures et les défis sur la mise en œuvre du plan national de la lutte contre le travail des enfants à Madagascar.
- ❖ La présentation des réalisations majeures et les défis sur la traite des personnes à Madagascar.

Chaque présentation a été suivie d'une séance de questions-réponses

2.1. Première présentation : réalisations majeures et les défis sur la mise en œuvre du plan national de la lutte contre le travail des enfants à Madagascar.

Cf. présentation du directeur du Ministère en charge du Travail – Mr Solo Paulin *(page à insérer après)*

2.1.1. CTM : Concernant les activités génératrices de revenus, qui sont les acteurs et quelles sont les régions touchées par ces actions ?

En effet, il s'agit d'offrir aux ménages, des activités permettant de générer une source de revenu. Ces actions ont été réalisées en collaboration avec les ONGs. Ce sont ces derniers qui ont formé les parents et qui ont assuré le suivi de ces activités. Dans le cadre de ce projet, les régions qui ont bénéficié ces actions sont la région de DIANA, Nosy be, Atsimo Andrefana, Haute Matsiatra, Vakinakaratra et Amoron'i Mania.

2.1.2. Directeur de l'Enfance et de la Famille : Précision sur la coordination des actions au niveau local

On a mis en place des structures à base communautaires depuis 2005 au niveau des Districts et des Communes : il s'agit du réseau de protection de l'enfant (RPE). Dans l'ensemble du territoire National, sur les environs 1500 communes de Madagascar, le projet a pu mettre en place 750 RPE. En effet, au niveau Central, le RPE est constitué par des membres des entités étatiques, OSC, et les Syndicats de Travailleur dont le secrétariat technique est assuré par la Direction du travail.

2.1.3. Jean-Pierre SINGA, Chef de Projet SAVABE : Précisions sur les Comités Locales de Lutte contre le Travail des Enfants

32 communes sur les 82 communes cibles sont actuellement touchées par le projet SAVABE et 20 Comité Local de Lutte contre le Travail des Enfants sont mis en place (CLLTE).

2.1.4. SNOLT (primature en 2015) : Qu'est-ce qu'on entend par pire forme du travail des enfants à Madagascar ?

La Convention 182 donne une définition de la pire forme du travail des enfants. En effet, à Madagascar les activités suivantes sont considérées comme pire forme de travail des enfants :

- l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ;
- le travail domestique ;
- les travaux dans les mines et carrières et ;
- le travail dans le milieu dangereux aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

2.1.5. CTM : Avancement du projet concernant le vol de vanille à Madagascar.

Le vol de vanille constitue un gros problème à Madagascar. En effet, selon les dernières informations, en octobre 2017, 184 dossiers ont été reçus concernant le vol de vanille. A noter qu'on retrouve en moyenne 3 enfants par dossier. Ces statistiques ne font qu'augmenter puisque le nombre de dossiers atteint jusqu'à 213 ou 214 en 2018.

Face à ces problèmes, il faudrait insérer ces enfants dans le monde professionnel. Pourtant, à Madagascar l'âge minimum pour travailler est fixé à 15 ans sous certaines conditions dont l'autorisation parentale et visite médicale, etc... A cet effet, on ne peut pas former des enfants de moins de 10 ans et le faire travailler. Il faudrait former les enfants à partir de 14 ans afin qu'ils puissent s'intégrer dans le monde professionnel après l'âge de 15 ans.

Recommandation : Pour ce faire, il est recommandé de pérenniser ce centre de formation professionnel dans la région de SAVA.

2.1.6. CTM : Est-ce que les syndicats des travailleurs sont représentés au sein du Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants ?

Les syndicats des travailleurs sont représentés par la Conférence des Travailleurs Malgache au sein du CNLTE tandis que les organisations des employeurs sont représentées par le GEFP. Le CNLTE regroupe en outre les Départements ministériels concernés par la lutte contre le travail des enfants dont notamment le Ministère de la Justice, le Ministère en charge des mines, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Agriculture et des pêches, le Ministère de la population, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère de la Santé Publique et le Ministère du Tourisme, de même que les organisations de la société civile.

2.1.7. CTM a travaillé avec le CRLTE et RPE dont les membres sont les mêmes. N'est-il pas possible de mettre en place un comité qui rassemblerait les deux comités ?

Effectivement, il se pourrait que les membres du CRLTE et ceux du RPE soient les mêmes. Pourtant, il faut noter que la lutte contre le travail des enfants fait partie de la protection de l'enfance. A ce titre, les actions de ces deux institutions sont complémentaires. A cet effet, normalement, le fait d'être membre simultanément dans les deux institutions ne devrait pas poser

de problèmes sur la réalisation des activités et présente l'avantage même d'être au fait des deux aspects concernant l'enfant. Par ailleurs, il faudrait une meilleure négociation pour une meilleure coordination des activités.

2.1.8. Etudiante de faculté de droit : Où en sommes-nous sur la convention de la lutte contre le travail domestique des enfants ?

Le gouvernement malgache a déjà adopté la Convention n° 189 sur le travail domestique mais cette Convention fera encore l'objet d'une soumission auprès du Parlement pour ratification.

2.1.9. SAMPANA MANANTSOA : Concernant la centralisation des informations au niveau de ces comités, existe-t-il un portail d'accès d'information au niveau de ces comités ?

La centralisation reste encore un défi pour Madagascar. La centralisation des données se fait à travers les missions en collaboration avec des ONGs.

Recommandation : Il serait idéal de créer un site web national pour la centralisation des informations afin de faciliter l'accès à ces informations par les utilisateurs.

2.1.10. Ministère de la Justice : Précision sur la mesure prise à l'encontre des parents qui encouragent les enfants à se prostituer.

A Madagascar, beaucoup de parents obligent leurs enfants à se prostituer afin qu'ils puissent contribuer aux besoins du ménage. Alors que, la loi 2014-040 stipule qu'on peut poursuivre les parents qui obligent leurs enfants à se prostituer ou à travailler.

Selon le CTM, le fonds du problème est au niveau du système éducatif de Madagascar. En effet, les enfants ayant eu le diplôme du CEPE sont devenus des charges pour les parents. A ce titre, il faut voir le côté du système éducatif de Madagascar.

2.2. Deuxième présentation : la présentation des réalisations majeures et les défis sur la traite des personnes à Madagascar.

Cf. présentation du SE du BNLTEH – Mme. Oly RATRIMOSOA (*page à insérer après*)

2.2.1. Jean Pierre SINGA: Qu'est-ce qu'on entend par pays à haut risque ?

Ce sont les pays qui n'ont pas ratifié les différentes conventions sur les droits de l'homme, tels que les pays du golfe. A noter que, le décret portant suspension de l'envoi de travailleurs migrants malgaches dans ces pays à haut risque entraîne beaucoup de polémique. En effet, les migrants cherchent tous les moyens pour quitter le pays et fréquemment par un départ clandestin. A cet effet, ledit décret mérite une réflexion pour qu'on puisse trouver une solution adaptée à cette migration. D'après le Ministère de la Justice, le Décret ne cible pas des pays spécifiques afin de ne pas nuire à des relations diplomatiques bilatérales.

Recommandation : établir un accord bilatéral avec ces pays à haut risque pour débloquer la situation.

Par ailleurs, indépendamment du décret de suspension, outre les pays du Proche Orient, il faut voir également la situation pour les travailleurs féminins qui sont en Chine. Des cas de mariages forcés, des abus et maltraitements reportés par des jeunes femmes malgaches sont alarmants.

2.2.2. UNICEF : quel est l'ampleur de la traite des êtres humains à Madagascar ?

La traite de personnes s'observe aussi bien au niveau national que transnational. En effet, au niveau national, il s'agit de l'exploitation domestique et sexuelle à des fins commerciales. Quant au niveau transnational, la loi 2007-038 a été modifiée par la loi spécifique 2014-040 du 14 janvier 2015. Cette nouvelle loi oblige le parquet d'ouvrir une enquête en cas de suspicion de traite des êtres humains.

En réalité, les statistiques concernant la traite des êtres humains restent encore un défi à Madagascar. De même les estimations de centaines de victimes du mariage forcé en Chine ne sont pas vérifiées.

Ainsi, il a été recommandé de mettre en place une base de données spécifique à Madagascar, actualisée trimestriellement, pour aider le gouvernement dans son orientation politique et afin de disposer d'une base de données fiables. Cette base de données sera reliée au système de l'ONU-DC-SADC.

2.2.3. Priorité gouvernementale : le rapport entre la politique nationale sur la Traite des Etres Humains (TEH) et le Plan National de Lutte contre la Traite des Personnes (PNLTP)

Le PNLTP a été adopté par le gouvernement malgache en mars 2015, pour la période 2015-2019. A signaler qu'une politique nationale de lutte contre la traite n'existe pas encore à Madagascar. Ainsi, une évaluation sur la mise en œuvre du PNLTP actuel permettra d'avoir une orientation sur l'élaboration d'une future politique nationale et aussi, l'élaboration d'un nouveau PNLTP.

2.2.4. Question sur les statistiques : Est-ce que les informations sur la traite sont fiables et désagrégées par sexe, âge et nationalité ?

Actuellement, les informations concernant la traite des êtres humains restent encore au niveau de chaque entité ou département ministériel. Pourtant, ces informations pourraient être exploitées et analysées, notamment les informations au niveau du Pole Anti-Corruption (PAC), des Tribunaux de Première Instance, et au niveau du Ministère de la Justice.

2.2.5. Traite nationale et transnationale

D'après le personnel du BIT intervenant dans la région de SAVA (basés à Sambava), beaucoup d'enfants seraient victimes de traite.

A titre d'illustration : un enfant de 9 ans, accusé de vol de vanille, aurait été abandonné par son employeur à Sambava . Face à cette situation, il est nécessaire d'alerter les acteurs nationaux tels que le Réseau de Protection de l'Enfance (RPE) local, et de déterminer quelle est la responsabilité des acteurs locaux œuvrant dans le domaine de la traite des personnes.

3. Troisième séance : Travaux de commissions : commentaires et propositions en vue de la mise en place de plans d'action pour le choix d'une activité pilote

La troisième séance de cet atelier a débuté à 14h00, elle a été consacrée aux travaux de groupes. Pour ce faire, les 86 techniciens ont été répartis dans trois commissions à savoir la commission axée sur le travail des enfants à Madagascar, la commission axée sur la traite des personnes et celle axée sur la coopération et la mobilisation des ressources.

Chaque commission devrait répondre aux trois questions suivantes :

- ❖ Quelles sont les priorités pour accélérer la lutte dans le domaine de la traite ou du travail des enfants ?
- ❖ Quelles sont les actions à budgétiser ?
- ❖ Qui sont les partenaires/parties prenantes dans la mise en œuvre des actions, et à quelle échéance ?

Les livrables de ces trois commissions sont présentés dans la section suivante.

3.1. COMMISSION 1 : LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR

PRIORITES	ACTIONS BUDGETISABLES	RESPONSABLES	ECHEANCES	BUDGET	LIEN AVEC LES GROUPES D'ACTION MONDIAUX DE L'Alliance 8.7
Mettre en place une base de données sur le travail des enfants / cartographie des acteurs	Production d'une étude multisectorielle sur le travail des enfants Création d'un registre social	Min Travail INSTAT Min Population	2020 2020-2021		Exploitation sexuelle commerciale Chaîne d'approvisionnement Développement rural Etat de droit et gouvernance
Mettre au même niveau les acteurs (publics et privés, OSC) et la communauté en matière de lutte contre le travail des enfants	Sensibilisation au niveau des communautés Renforcement de la capacité Renforcement de la coordination des réseaux impliqués dans la lutte contre le travail des enfants Renforcement des écoles des parents	CNLTE/ CNPE/ OSC/ CRLTE Min Travail Min Travail/ Min Population/ MEN MEN (OEMC)/ OSC/ Min Population (DSRC)	2019-2025 2018-2019 2018-2019 2018-2025		Etat de droit et gouvernance Chaîne d'approvisionnement Développement rural Etat de droit et gouvernance Etat de droit et gouvernance Etat de droit et gouvernance
Renforcer les pouvoirs de l'Inspection du Travail (statut d'OPJ) et créer un corps des travailleurs sociaux	Plaidoyer pour le statut d'OPJ de l'Inspecteur du travail Recrutement et création d'un corps de travailleurs sociaux pour une prise en charge de qualité des enfants	Min Travail/ Min Justice Min Population/O SC	2019 2019		Etat de droit et gouvernance Etat de droit et gouvernance
Adoption du nouveau Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants	Réviser le Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants	Min Travail	2019		Etat de droit et gouvernance

Interventions des participants durant la séance :

- Coffi AGOSSOU a émis la remarque que le budget de l'Etat pour 2019 est déjà établi et que les échéances des actions qui ont été établies pour 2019 doivent être révisées dont les études multisectorielles sur les PFTE.
- Jean-Pierre SINGA, Chef de Projet SAVABE. La révision du PNA est une priorité mais pas dans le cadre de l'Alliance 8.7. C'est une révision de routine qui doit être faite par les entités concerné après la finalisation de la dernière phase

3.2. COMMISSION 2 : TRAITE DES PERSONNES A MADAGASCAR

PRIORITES	ACTIONS	PARTENAIRES	ECHEANCES	BUDGET	LIENS AVEC GROUPES D'ACTION MONDIAUX DE L'ALLIANCE 8.7
Mise en place d'un Hub national de données (projet de 03 ans)	<p>Mettre en place une base de données nationale propre à Madagascar sur la traite:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Recruter un consultant ou cabinet de consultants, ○ Organiser des Ateliers de travail, ○ Acquérir les matériels techniques (ordinateur, serveur ...) afin d'héberger la base de données/serveur, ○ Héberger la base de données/serveur, 	Etat Malagasy, BNLTEH ONEF, OIM, OIT, UNICEF	2018-2021	\$50 000	<p>Exploitation sexuelle commerciale</p> <p>Chaîne d'approvisionnement Développement rural</p> <p>Etat de droit et gouvernance</p>
Conclusion des Accords bilatéraux de travail (ABT) avec les pays de transit et de destination (Maurice, Koweït, Canada, Chine, Liban, Comores...)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en charge de la délégation pour les ateliers de négociation ○ Ateliers de travail portant sur la rédaction et les techniques de négociation des ateliers 	Etat Malagasy, BNLTEH, OIM, OIT,	2018-2019	\$25 000	<p>Etat de droit et gouvernance</p> <p>Exploitation sexuelle commerciale</p> <p>Migration</p>

Intensification des activités de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vulgarisation sur la traite des personnes et sensibilisation ○ Production d'outils de sensibilisation ○ Emissions télé et radio 	Etat Malagasy, BNLTEH, OIT, OIM, acteurs du secteur privé (opérateurs téléphoniques, sociétés privées...)	2018-2021	\$25 000	Etat de droit et gouvernance Migration Exploitation sexuelle commerciale Chaines d'approvisionnement
Intensification de la répression et poursuite judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement de capacités des acteurs en matière de LTEH ○ Dotation de matériel et équipements de travail renforçant la lutte contre la corruption (systèmes informatiques de suivi des dossiers au niveau des tribunaux...) ○ Vulgarisation de la loi n°2014-040, ○ Communication des statistiques relatives à la répression et à la poursuite afin de favoriser la transparence et la lutte contre la corruption. 	Etat Malagasy, BNLTEH OIT, OIM	2018-2021	\$25 000	Etat de droit et gouvernance Chaines d'approvisionnement Etat de droit et gouvernance Exploitation sexuelle commerciale

Recommandations :

- ❖ Il faudrait exploiter les données au niveau de la police de la douane pour compléter la base de données ;
- ❖ Il faudrait intégrer dans la colonne "partenaires" les entités nationales ;
- ❖ Les budgets estimatifs des activités semblent être sous-estimés, à cet effet il faudrait les réviser.

3.3. COMMISSION 3 : MOBILISATION DES RESSOURCES

3.3.1. COMMENT PÉRENNISER LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT ?

Actions à mener :

1. Clarifier la situation du BNLTEH
 - ❖ Il faut que le BNLTEH soit mis en place par des textes réglementaires pour bénéficier des transferts de la Primature.
 - ❖ Pour ce qui est du statut budgétaire et de l'engagement du Ministère du travail, il y a un PIP. Il est cependant nécessaire d'établir un plan stratégique et budgétiser chaque étape.
 - ❖ Inscrire à titre d'investissement la lutte contre le travail des enfants et contre la traite humaine est un moyen de pérenniser le financement.
2. Élaborer des projets.
 - ❖ Pour être éligible, le projet doit suivre les procédures financières. Il est indispensable d'améliorer la qualité du projet, il doit bien répondre à des besoins sociaux, cela contribuera à l'obtention de l'allocation budgétaire.
 - ❖ Il existe au sein du MFB un service de conseiller qui peut enseigner le moyen d'élaborer un projet éligible.
3. Effectuer un plaidoyer au niveau du MFB

Budget d'investissement ou PIP

Il existe déjà un PIP de 60 millions d'ariary au niveau de la Direction du Travail et des Droits Fondamentaux. Mais vu l'ampleur des tâches qui nous attend, il faudrait trouver le moyen de l'augmenter :

- ❖ Partir des initiatives identifiées dans les 2 autres groupes, les transformer en projet avec un budget qu'on peut attacher à cette ligne de crédit, pour montrer pourquoi il est besoin d'augmenter.
- ❖ L'enveloppe globale est allouée par le MFB,

Comment débloquer les mécanismes pour obtenir le budget disponible ?

- ❖ Attendre la LFR 2019
- ❖ Comment faire en sorte que les projets fassent partie de la LFR.

Quelles sont les étapes pour obtenir réellement le budget ?

1. Plaidoyer au niveau du MFB
2. Plaidoyer au niveau du ministère de tutelle technique
3. Renforcer les capacités pour le task force par les directions sectorielles du Budget de fonctionnement pour obtenir que les financements soient accordés
4. Sécuriser les fonds qui existent déjà, le ministère de tutelle doit assurer le suivi au

- MFB
5. Elaborer des projets au niveau des ministères du travail et celui de la justice, et soumettre dans la LFR, faire le plaidoyer auprès du ministre des finances pour que le PIP soit inscrit dans les deux ministères.

3.3.2. COMMENT RENFORCER LE PARTENARIAT POUR INSTITUTIONNALISER L'ALLIANCE 8.7 À MADAGASCAR ?

Un comité va jouer le rôle de coordination pour renforcer le partenariat

- ❖ Organiser systématiquement une rencontre pour tous les comités, fixer des périodes de réunions pour échanger les informations, pour les pistes de collaboration, pour mettre en œuvre les actions convenues
- ❖ Désigner un représentant de chaque comité pour former une équipe de coordination

Les trois comités sont : CNLTE, C.A du BNLTEH, CNPE

Pour que le point focal puisse coordonner les actions de ces trois comités, il faut **former un comité national de l'Alliance et élaborer un TDR.**

Éviter les structures lourdes qui vont ralentir les décisions et les actions. Garder le Ministre en avant, car le Ministre continue à piloter, les autres constituent un groupe à consulter de manière régulière mais sans que ce soit inscrit dans des textes lourds.

Consulter les 3 comités pour faire sortir un représentant dans le comité national sur l'alliance 8.7

La réunion du comité se fera la semaine du 5 novembre, suivi de l'élaboration du TDR. Jusqu'au 16 novembre, tout sera mis en place

Bien définir les différents ordres dans le TDR. Les niveaux de présentation seront également définis dans le TDR.

Prévoir un léger comité de 5 personnes, comité interministériel, par décret, ligne budgétaire du ministère du travail, avec un budget de fonctionnement (pour organisation de réunion, recruter des consultants, rapports à produire, des consolidations à faire). Ce comité va également faire le lien au niveau mondial (Point focal Tandra, SE BNLTEH, Présidents CNLTE et CNPE, MAE)

Prendre un rendez-vous avec Madame La Ministre des Finances et du Budget pour discuter des zones d'ombres concernant le financement ou pour avoir des suggestions techniques/politiques.

3.3.3. QUEL MÉCANISME DE COORDINATION A METTRE EN PLACE POUR PÉRENNISER L'ALLIANCE 8.7 À MADAGASCAR, ET COMMENT FAIRE LE LIEN AVEC L'ALLIANCE 8.7 AU NIVEAU MONDIAL ?

Après cette réunion :

- **transformer les initiatives en groupes d'action.** Jean-Marie va voir les priorités des deux autres groupes, rattachera ces initiatives aux groupes d'action internationaux.
- Faire un rapport officiel à l'OIT de Genève.
- Mettre officiellement le point focal de Madagascar en **contact avec les points focaux internationaux.** Une pareille action sera aussi faite au niveau local.
- Choisir un point focal pour les migrations, échanger les projets avec le point focal international.

Et maintenir le lien.

Après les travaux de restitution et la validation des travaux des commissions, l'atelier a été clôturé par Madame La Ministre de la Population. Son discours a été précédé par le discours de Monsieur le Directeur a.i du bureau de l'OIT pour Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles.

[Allocution du Directeur a.i du Bureau de Pays de l'OIT pour Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles](#)

Le Directeur a.i du Bureau de Pays de l'OIT a réitéré ses remerciements à tous les participants qui ont montré leur volonté à éradiquer la traite des êtres humains et les travaux des enfants à Madagascar. Il a remercié également les membres de la primature, des ministères, du BNLTEH, GEM, UNICEF, OIT, Droit de l'Homme et l'OIM pour la réalisation de cet atelier alliance 8.7. Les travaux se sont bien déroulés.

Les étapes qui vont être suivies sont :

- ❖ La finalisation du rapport de cet atelier qui sera à la charge du Ministère du Travail ;
- ❖ La soumission de ce rapport au Ministre du Travail ;
- ❖ La soumission de ce rapport au Gouvernement par le Ministre du Travail ;
- ❖ La transmission officielle de ce rapport à l'OIT par le Gouvernement malgache ;
- ❖ La mise en place du Comité de Coordination (Semaine du 5 novembre 2018) ;
- ❖ L'élaboration des TDR de ce comité pour les actions prioritaires ;

Le Directeur a réitéré son engagement pour l'alliance 8.7. Madagascar a pu faire un premier pas, en effet, cet atelier n'a jamais été organisé qu'à Madagascar. Ainsi, il a salué cet engagement et réitéré la collaboration de l'OIT pour éradiquer la traite des êtres humains et le travail des enfants.

[Discours de clôture de Madame La Ministre de la Population](#)

La Ministre de la Population a encouragé les participants à réunir leurs efforts pour éradiquer la traite des êtres humains et le travail des enfants à Madagascar. Elle a remercié Monsieur le Premier Ministre pour sa volonté de faire de Madagascar un pays pionnier pour l'alliance 8.7. Malgré les efforts pour réduire les inégalités et la pauvreté à Madagascar, le travail des enfants existe encore tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

A cet effet, elle a souligné qu'il est temps de redoubler nos efforts afin d'atteindre les objectifs visés dans l'alliance 8.7. Elle a par ailleurs annoncé officiellement que le Directeur Général du Travail, M. TANDRA Hermann est le point focal et coordonnateur de l'Alliance 8.7 à Madagascar.

Elle a ainsi clôturé cet atelier sur l'alliance 8.7 à 17h35mn.

ANNEXES

ATELIER NATIONAL DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ALLIANCE 8.7 – PAYS PIONNIER

Antananarivo, Madagascar

25 octobre 2018

Heure	Activité	Responsable/Intervenant
08:30 à 08:55	Arrivée des participants	Comité d'organisation
08:55 à 09:00	Arrivée et installation des autorités	Service de Protocole de la Primature et des Ministères
09.00 à 10.00 Première séance	<p>Ouverture officielle de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hymne national - Introduction du déroulement de la cérémonie <ul style="list-style-type: none"> • Allocution du Représentant de la CTM • Allocution du Président du GEM • Allocution du Représentant de l'UNICEF • Allocution du Directeur a.i du Bureau Pays de l'OIT pour Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles • Présentations par OIT sur : - Alliance 8.7 et Signification du Pays pionniers, - Situation mondiale sur la traite des personnes, le travail des enfants et les travaux forcés - Vidéo sur le travail des enfants • Discours de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. 	Maitre de cérémonie
10.00 à 10.30	Pause Départ des autorités et des invités	
10.30 à 12.00 Deuxième séance	<ul style="list-style-type: none"> - Situation du pays par la présentation des plans d'actions existants sur le travail des enfants et la traite des personnes <ul style="list-style-type: none"> • Plan National d'Action sur la lutte contre le travail des enfants • Plan National d'Action sur la lutte contre la traite des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • CNLTE • BNLTEH
12:00 à 13:30	Pause déjeuner	
13:30 à 15:30 Troisième séance	<p>Travaux de groupes : commentaires et propositions en vue de la mise en place de plans d'action pour le choix d'une activité pilote</p> <p>Trois commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail des enfants - Traite des êtres humains - Mobilisation de ressources et coordination <p>Pause (opened)</p>	Modérateurs
15:40 à 17:30 Quatrième séance	Restitution des travaux de groupes	Secrétariat des groupes et Point focal de l'Alliance 8.7
17.30 à 18.00	<p>Présentation de la synthèse de l'atelier et validation des actions concrètes à entreprendre</p> <p>Clôture officielle de l'atelier</p>	<p>Comité de rédaction</p> <p>Ministre de la Population, de la Protection Sociale et de la</p>

SLIDE : TRAVAIL DES ENFANTS

CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS A MADAGASCAR

LE PLAN NATIONAL D'ACTION DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS (PNA)

- Le PNA a été élaboré en 2004 pour mettre en œuvre le Programme Assorti de Délai pour l'élimination du travail des enfants
- Sa réalisation a été prévue pour une durée de 15 ans répartie en trois phases de 5 années chacune:
 - Première phase: Phase de lancement et de mise en œuvre (2004-2009)
 - Deuxième phase: Phase d'extension (2010-2014)
 - Troisième phase: Phase de consolidation (2015-2019)
- Objectifs du PNA:
 - Prévention de la pratique des Pires Formes de Travail des Enfants
 - Le retrait et la réinsertion scolaire des enfants
 - La protection de tous les enfants travailleurs en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi contre l'exploitation et le travail dangereux
- Identification des causes du travail des enfants :
 - en premier lieu, la pauvreté,
 - les problématiques de l'éducation et du système scolaire,
 - les us et coutumes

STRATEGIES

- ❑ La mise en place d'un dispositif institutionnel et le renforcement de capacité des acteurs
- ❑ L'amélioration du cadre juridique et légal
- ❑ L'amélioration des conditions de vie et de revenus des parents à risque et de leur famille
- ❑ L'amélioration, le renforcement et la promotion de l'accès des enfants à un enseignement de qualité
- ❑ Renforcement et amélioration de la sensibilisation et de la mobilisation sociale

Réalisations majeures

- Sur le plan institutionnel:
 - Mise en place du Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) et ses démembrés dans les régions (10 CRLTE au niveau des régions et 3 CLLTE au niveau district et des communes)
 - Désignation de 10 Inspecteurs du travail en charge du travail des enfants dans les régions
- Sur le plan juridique:
 - Ratification des Conventions n°138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, et la Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants
 - Adoption de la Loi n°2003-044 du 28 juillet 2004 portant Code du Travail
 - Décret n°2018-009 du 11 janvier 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2007-563 du 03 juillet 2007 relatif au travail des enfants
- Sur le plan éducationnel:
 - Adoption du Plan Sectoriel de l'Education, appui à la scolarisation dans les écoles publiques (kits scolaires, cantine)
 - Formation professionnelle, éducation et réinsertion scolaire des enfants victimes de travail dans le cadre de divers projets
- Sur le plan de l'amélioration des conditions de vie et de revenus des parents
 - Accompagnements en activités génératrices de revenus pour les parents dans le cadre de divers projets
- Sur la sensibilisation et mobilisation sociale:
 - Célébration de la Journée Mondiale contre le Travail des Enfants à Madagascar depuis 2005
 - Sensibilisation de proximité (communes et quartiers)

DEFIS MAJEURS

- Mise en synergie des actions des différents acteurs pour des interventions ciblées, où la participation des différentes entités est coordonnée et où les actions et les décisions sont cohérents
- Mobilisation des ressources nécessaires (financières, humaines et matérielles)

Actions prioritaires

- Identification et contrôle du travail des enfants surtout dans le secteur informel et le milieu rural
- Amélioration des revenus des couches les plus vulnérables et les familles à risques
- Renforcement de l'accès à l'éducation formelle, développement de la formation professionnelle adaptée aux enfants travailleurs et extension de l'éducation non formelle



LES EFFORTS MENES PAR MADAGASCAR DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Présentés par

Madame RABENANTOANDRO RATRIMOSOA Oly
Secrétaire Exécutif du BNTEH
Primature

I. GENERALITES

- La Traite des Êtres humains est un fléau mondial, un phénomène à la fois national et transnational, touchant tous les pays du monde dont Madagascar.
- Face à cette situation, Madagascar s'est engagé politiquement à lutter contre ce fléau, en mettant en place un cadre institutionnel à travers la Loi n°2014-040 du 20 janvier 2015 et un Décret d'application pour la création du Bureau National de Lutte contre la Traite des Êtres Humains. Il a également ratifié différentes conventions ayant trait au droits de l'Homme, à la criminalité transnationale organisée, aux droits de l'enfant et aux droits des travailleurs migrants et les membres de leur famille
- Sur le plan stratégique, le Plan National d'Actions pour la Lutte contre la Traite de Personnes est adopté en mars 2015 pour une période de 04 ans.
- Dans le dernier rapport sur la traite de personne 2018, Madagascar se retrouve encore dans la catégorie 2 qui est la liste de surveillance, suivant les critères des 3P: Poursuite - Prévention - Protection
- Lutte participative et inclusive de toutes les parties prenantes (institutions ministérielles, ONG, OSC, Syndicats, Ordres, PTF...)

II. REALISATIONS

A. Prévention:

- Conventions 143, 181, et 189 validées en conseil des Ministres
- Outils pour les formateurs relatifs à l'identification et la prise en charge des personnes victimes de traite disponibles
- Formations de Formateurs à destination des journalistes en matière de lutte contre la traite de personnes (Investigation, recrutement équitable) effectuées
- Consultations des acteurs dans la Région de DIANA SAVA et HAUTE MATSIATRA effectuées
- Diagnostic sur les processus de recrutement et les pratiques des Agences d'emploi privées en vue de la mise en place de cadre pour un recrutement équitable réalisé
- Evaluation rapide pour le développement d'une stratégie d'organisation pour les travailleurs domestiques malgaches au Liban pour le renforcement de leur protection et du respect de leurs droits
- Reportage TV sur la situation des travailleurs migrants au sein d'une usine textile dans la ville industrielle d'Irbid, Jordanie disponible.
- 36 personnes ont bénéficié d'un Fonds d'Assistance de l'OIM pour les migrations , dont 25 victimes de traite transnationale et 11 de traite nationale.
- Bâtiment du Ministère (MPPSPF) réhabilité pour la mise à disposition par le Ministère d'un centre d'accueil d'urgence pour les personnes victimes de traite : CENTRE MITSINJO

II. REALISATIONS

B. Protection

- Plus de 130 victimes référées au MPPSPF bénéficiaires d'une assistance personnalisée (assistance d'urgence, assistance psychosociale, médicale, juridique et socioéconomique)
- 15 formateurs formés sur l'identification et la prise en charge des victimes de traite
- 90 intervenants sociaux issus du MPPSPF et des OSC formés sur les outils d'identification et de prise en charge des victimes de traite dans six régions (Analamanga, Haute Matsiatra, Boeny, Atsimo Andrefana, DIANA, SAVA)
- 90 intervenants sociaux issus du MPPSPF et des OSC ont bénéficiés d'une formation de rappel sur les outils d'identification et de prise en charge des victimes de traite dans six régions
- Des travailleuses Malgaches en situation difficile à l'étranger ont été rapatriées

II. REALISATIONS

C. Répression et Poursuite

- ✓ Formation des Magistrats, des policiers, des Gendarmes sur la traite des personnes dans six régions cibles (85 formé)
- ✓ Elaboration d'un manuel de procédure destiné à l'usage des acteurs de la justice pénale
- ✓ Enquêtes, poursuite, jugement, et condamnation des auteurs et complices au Tribunal de Première instance d'Antananarivo 2015: 40 condamnés, en 2016: 29 condamnés, en 2017: 6 condamnés
- ✓ 48 élèves de l'ENSP et 32 élèves de l'Ecole de la Gendarmerie de Moramanga ont reçus le manuel de formation sur les enquêtes des cas de traite
- ✓ Mise en place du Pôle Anti-corruption: compétant pour traiter les affaires de traite de personne et de crime transnational organisé

D. Coopération

- ✓ Environ 130 victimes identifiées, accompagnées, et rapatriées.
- ✓ Manuel de référencement pour les victimes de traite et d'un manuel particulier pour la Chine disponibles
- ✓ Manuel de référencement pour les victimes de traite envoyé aux représentations diplomatiques et consulaires
- ✓ Coopération avec les pays voisins et les pays de transit pour interception et rapatriement immédiat des victimes potentiels de traite notamment les travailleurs migrants voulant se rendre dans les pays à haut risque ;
- ✓ victimes de traite ayant bénéficié une assistance en collaboration avec les pays d'accueil (REPEX) jusqu'à leur rapatriement (émission de laissez-passer)

III. DEFIS MAJEURS

- ✓ Mise en place d'un « hub » national de données
- ✓ Ratification des conventions internationales (143, 181, 189) et le Protocole de 2014 relatif à la Convention (N°29) sur le travail forcé
- ✓ Elaboration d'Accords bilatéraux avec les pays de destination
- ✓ Etablissement de relation diplomatique avec le Koweït
- ✓ Expansion des ABT auprès des autres pays de destination
- ✓ Etablissement de Memorandum of Understanding (MoU) avec les pays tiers présents dans les pays de destination où Madagascar n'a pas de représentation
- ✓ Appui au développement d'un plan national d'action sur le recrutement équitable pour Madagascar
- ✓ Renforcement des capacités des responsables consulaires malagasy et des travailleurs migrants (surtout domestique)
- ✓ Renforcement du contrôle de l'Etat sur les Agences d'Emploi privées à travers la professionnalisation de ces derniers

IV. ACTIONS CONCRETES

- ✓ Elaboration d'une politique nationale sur la lutte contre la traite des Êtres Humains
- ✓ Elaboration d'une politique nationale sur les migrations
- ✓ Mise en place d'une base de données nationale sur la traite des personnes

MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION

«

DISCOURS DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Tompokolahy sy Tompokovavy,

Voalohany indrindra, dia mankasitraka antsika rehetra amin'izao maraina izao, manatrika izao atrik'asa mba hametrahantsika lamina ho amin'ny ireo sehatra izay voalazatsika teo, dia averintsika amin'ny fanandevozana amin'ny endrika vaovao, ny ady amin'ny fampiasana zaza tsy ampy taona, ny fivarotana olombelona, ary izay rehetra rehetra izay dia zavatra iray ihany no tiako raisintsika otrany sary ao an-tsaina.

Hitantsika tamin'ny teo aloha vao teo, ny endrika izay ataoko hoe mamohelitra amin'ny fampiasana ankizy tsy ampy taona, itantsika ireny mpiray tanindrazana amintsika ireny, mankany ivelany, matetika tanora vehivavy izy ireo, dia rehefa miverina aty dia henontsika daholo ny zavatra iainan'izy ireo. Izay fanandevozana amin'ny endriny vaovao izay, itantsika ny olona maro, na lehilahy io na vehivavy, izay voahitsakitsaka ny zony, any amin'ny toeram-piasana, indrindra indrindra any amin'ny sehatra tsy manara-drafitra. Izany tompokolahy sy tompokovavy ny zavatra ho resahintsika eto androany.

Betsaka ny fifanarahana misy nataon'ny firenentsika amin'izao fotoana izao, fifanarahana eran-tany 8.7, dia manentana antsika, isika rehetra, na ny mpitondra ara-panjakàna, na ny société civile, na ny sehatra tsy miankina amin'ny fanjakàna, ny amin'ny tokony hijerena fomba vaovao, fomba fiasa vaovao, mba ahafahantsika tena hitondra vahaolana maharitra, ary ahitantsika vokany haingana dia haingana, amin'ity firenentsika ity satria tsy rariny izao firenena ao aorian'ny faha-30 taona nahazoantsika ny fahaleovantenantsika, mbola izany toe-javatra otran'izany no hiainana, ankizy tsy afaka mianatra, tanora mbola tsy ampy taona dia efa any amin'ny fanambadiana, ny ilazantsika azy : mariage forcé, rariny ve izany raha hoatra ka voatery tsy maintsy mila ravin'ahitra any ivelany ny tanora malagasy dia asa an-terivozona no miandry azy.

Vao tsy ela no itantsika izany fomba fijery ary fisian'ny trangan-javatra rehetra dia tany Lybie, nahitantsika ireo mpitsao-ponenana, lehilahy otran'ireny dia itantsika teo, ao anatin'izany, miaina ary hita tamin'ny haino aman-jery rehetra fa miaina ao anatin'izany asa vaovao miendrika fanandevozana izany. Izay tompokolahy sy tompokovavy no mahatonga antsika eto androany, mba ahafahantsika miara-mandinika fa mifandray daholo na ny esclavage moderne, na ny traite des êtres humains, na ny travaux forcés, na ny travail des enfants. Ary izay no mahatonga isika mila izao fifanarahana izao, mila izao fiaraha-miasa, fihombonana amin'izay engagement raisintsika eto amin'ity firenentsika ity. Manao ahoana loatra moa ity firenentsika ity izay latsaka ao anatin'ny fahasahiranana, ao anatin'ny tsy fisian'izany fandriam-pahalemana izany, ao anatin'ny olana maro samihafa, dia tsy manana ambom-po hitraka, ary indrindra indrindra hametraka ny lamina mba ahitantsika vahaolana mba ho lovain-jafy.

Izay no mitarika antsika rehetra tsy anatin'ity toerana ity ihany fa isika rehetra ao anatin'ny sehatra fampanjariana ny zo fototra eto amin'ity firenentsika ity mba sahy mandray andraikitra ary mametraka lamina tokony ho izy, mba ahafahantsika mampiova ary hanova ity firenentsika ity ho amin'ny tsaratsara kokoa. Mampahery antsika ny tenako mandritra izao tontolo andro izao, mba hiara-handinika, hifampizara ary indrindra hanapa-kevitra amin'izany lamina tokony apetratsika, eo amin'izany tanjona izany.

Je voudrais vous dire combien cet atelier de planification stratégique est très important pour Madagascar aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement d'adhérer à un mouvement mondial ou de faire en sorte que Madagascar puisse être visible comme un pays pionnier. Il s'agit d'aller au-delà de cela. Il s'agit de voir comment nous sommes engagés pour combattre ces visages, ô combien malheureux que nous montrions, non seulement vis-à-vis de notre peuple mais vis-à-vis aussi de l'Humanité. Voir des jeunes filles, des jeunes personnes qui sont exploitées, voir des enfants qui continuent de travailler dans les carrières, dans les différentes exploitations agricoles, utilisant les produits nocifs pour leur santé, voir des enfants qui sont plongés dans des tunnels pour chercher des pierres précieuses, voir des jeunes filles qui partent vers des pays qui n'autorisent aucune chance à ces filles de s'épanouir, mais plutôt de subir les formes les plus abusives et inacceptables de l'esclavage moderne, voir des hommes comme on avait vu en Lybie, passer en camion dans des lieux pour être vendus, c'est vraiment inacceptable. La pauvreté ne justifie pas tout. Il s'agit d'interpeller notre conscience, il s'agit d'interpeller notre responsabilité.

Aujourd'hui le Gouvernement de Madagascar avec ses partenaires, à la fois, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers, voudraient montrer que nous ne devrions pas accorder une quelconque chance à ces visages très malheureux de repartir, qui vivent dans leurs chairs cette situation déplorable et inacceptable. Ces preuves sont là, c'est pourquoi nous devons dire tout haut que non seulement ça nous concerne mais nous sommes aussi engagés. Il y a une semaine, le Gouvernement, parce que les artifices juridiques qui existent ne sont encore suffisants, l'arsenal institutionnel n'est pas encore prêt pour aborder ce combat avec détermination, nous avons adopté certaines Conventions, notamment sur le travail des enfants, le travail domestique. Nous avons adopté des Conventions sur la migration professionnelle, notamment aussi sur la nécessité d'avoir à moderniser les agences de placement. Ceci pour vous dire combien nous sommes engagés pour créer les conditions pour que Madagascar puisse aussi moderniser son arsenal juridique et institutionnel. Madagascar avec vous, nos partenaires techniques et financiers, a su développer des programmes de coopération. Mais nous avons besoin justement aujourd'hui de revisiter notre façon de travailler pour qu'on puisse avoir encore plus d'impact et aussi avoir des méthodes avec des résultats plus efficaces. Il s'agit pour Madagascar de s'inscrire dans une démarche, non seulement de se mettre en conformité par rapport au mouvement de l'agenda 2030, mais il s'agit surtout, plus particulièrement, à travers ces engagements, à travers ces initiatives, de savoir comment il faut accélérer les efforts conjugués pour adresser ces défis qui sont devant nous aujourd'hui. Nous sommes disposés à poursuivre l'action, à changer de méthode, et à être interpellé pour que dans les années à venir, tout le monde constate qu'il y a vraiment une transformation, qu'il y a vraiment des résultats.

Je compte beaucoup sur ce partenariat, je compte beaucoup sur cette alliance, parce qu'aujourd'hui on voit le visage direct, la corrélation entre la promotion des droits et le développement économique, quand le monde entier dénonce le travail des enfants dans la vanille, c'est la vanille malgache qui va en pâtir, quand le monde entier dénonce la faiblesse de la prise en charge de la couverture de santé et sécurité au travail dans la filière du litchi, on voit directement l'impact. Quand un pays est considéré comme destinataire, comme un pays de destination ou de départ des travailleurs domestiques qui ne sont pas du tout protégés, avec des agences de placement véreux, on voit l'impact sur le plan économique. Quand le pays est considéré comme un pays pour le tourisme sexuel ou le tourisme impliquant des enfants, on voit immédiatement l'impact sur l'économie. Il s'agit de voir aujourd'hui que cette alliance nous permet d'être encore plus fort parce qu'en travaillant sur les points, nous travaillons aussi sur l'impact économique. En travaillant sur les points, nous verrons aussi le progrès social, en travaillant sur les points, nous verrons effectivement l'ensemble des transformations sur le plan environnemental. Il s'agit aujourd'hui de réaffirmer notre volonté politique mais aussi notre engagement, pour que le pays, puisse plus que jamais, être au centre de l'intérêt collectif dans le sens de cette convention, dans les meilleures conditions, pour que dans quelques années, Madagascar aujourd'hui pionnier, mais

Madagascar va être aussi pionnier des résultats concrets, positifs, et que ceci ne serait que pour le bénéfice, certes, de la population de Madagascar.

Merci Mesdames et Messieurs.

Je vous remercie.

Allocution de M. Coffi Agossou, Directeur a.i du Bureau de Pays de l'OIT à Antananarivo pour les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles
Atelier national de planification stratégique sur l'Alliance 8.7 : Madagascar, pays pionnier.
Hôtel Carlton, Antananarivo, 25 octobre 2018

Messieurs les Représentants des Institutions
Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers collègues du Système des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
Madame le Président du Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM)
Monsieur le Coordinateur de la Conférence des Travailleurs de Madagascar (CTM),
Mesdames et Messieurs Honorables invités,

C'est avec un très grand plaisir que je m'adresse à vous en ce jour de lancement officiel du travail de réflexion et d'action à Madagascar concernant la cible 8.7 des Objectifs de développement durable.

J'en profite pour saluer très chaleureusement l'initiative et l'engagement du Gouvernement de faire de Madagascar un des pays Pionniers de l'Alliance 8.7 pour accélérer l'éradication du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants.

Car rappelons-le, Madagascar a le privilège mais aussi la responsabilité d'être le premier pays de l'Alliance 8.7 à organiser un atelier stratégique, démontrant ainsi la volonté du Gouvernement à poursuivre ses efforts pour la lutte contre le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

La visibilité de cet engagement au niveau global auprès des autres états, des organisations internationales et de l'ensemble des parties prenantes sera grande et notre action, je le souligne, sera particulièrement observée. Tous auront les yeux braqués sur Madagascar pour non seulement s'inspirer de son engagement et de ses réalisations mais aussi pour soutenir les efforts consentis en vue de l'atteinte des objectifs de la cible 8.7.

Voici déjà trois ans que les Nations unies ont adopté à la quasi-unanimité les 17 Objectifs mondiaux du programme de développement durable à l'horizon 2030. Un manifeste ambitieux s'il en est, dont les perspectives universalistes touchent pour ainsi dire à tous les domaines du développement social et sociétal pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques. Ce programme représente, tant par la portée de son adoption que par son champ d'application, un effort global dans lequel chacun peut se reconnaître et qui doit être le plus inclusif possible.

La réalisation du Programme et l'atteinte des Objectifs de développement durable nécessitent des mesures immédiates et énergiques de la part des pays, avec des partenariats de collaboration entre les gouvernements et les parties prenantes à tous les niveaux. Ceci implique une modification profonde des comportements et usages avec la nécessité d'être plus efficace, cohérent et responsable.

C'est dans cette perspective qu'en septembre 2016, lors de son lancement à New York, l'Alliance 8.7 s'est fixé l'objectif d'appuyer les pays qui souhaitent s'engager à accélérer des efforts pour mettre fin d'ici 2030 au travail forcé, à l'esclavage moderne, à la traite des êtres humains et au travail des enfants. Il s'agit là d'une tâche considérable pour laquelle un maximum d'acteurs, comprenant le Système des Nations Unies, les Partenaires technico-financiers, les Entreprises, les Travailleurs et la Société Civile doivent unir leurs forces afin qu'informations, leçons et progrès puissent être collectivement valorisés et hissés à leur plus haut potentiel au profit des victimes. L'Organisation internationale du Travail actuellement assure le Secrétariat de l'Alliance 8.7 pendant que l'Australie assure sa Présidence.

Mesdames et Messieurs,

Depuis 1960, avec l'appui du Système des Nations Unies et les Partenaires du pays, Madagascar s'est engagé dans la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants en signant et en promouvant l'application des principaux instruments juridiques internationaux en la matière, dont les huit Conventions fondamentales et les quatre Conventions de gouvernance prioritaires de l'OIT. A ces conventions s'est ajoutée la ratification d'instruments internationaux comme le Protocole de Palerme sur la traite des personnes en 2005, la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991 et une mise en conformité des législations nationales avec ces outils. Des lois complémentaires et autres mesures visant à approfondir et améliorer leur application ont également été adoptées.

A cet égard, je tiens à souligner l'impact positif de la création du Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) qui coordonne toutes les actions de lutte contre le travail des enfants et du Bureau National de Lutte contre la Traite des Êtres Humains (BNLTEH) au sein de la Primature, dont l'action concertée devra simplifier radicalement la coordination des acteurs et législations existants dans ce domaine.

En outre, l'adoption des plans national d'action de lutte contre le travail des enfants et la lutte contre la traite des personnes est un témoignage de Madagascar à apporter sa contribution dans l'atteinte de l'ODD cible 8.7. J'en félicite le pays pour cet effort.

Pourtant, à Madagascar comme ailleurs, des efforts restent à accomplir dans la lutte contre l'esclavage

moderne et le travail des enfants. Trop de jeunes filles et de jeunes garçons, de femmes et d'hommes restent victimes au quotidien de violation grave de leurs droits fondamentaux à la vie et à la dignité – à l'intérieur du pays comme à l'étranger.

Dans nos sociétés qui bougent toujours plus vite, qui sont plus mobiles, et malheureusement parfois indifférentes, dans lequel des personnes sont échangées, vendues, exploitées par des individus sans scrupules, nous avons une obligation, individuellement et collectivement, à réagir.

C'est précisément afin d'y remédier que nous sommes rassemblés ici aujourd'hui pour identifier les défis principaux, les initiatives innovatrices que nous pourrions, ensemble, travailler à mettre en place pour approprier et accélérer l'éradication de l'esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants à Madagascar.

Je suis certain qu'en ce jour, c'est par le choix d'une action précise autour de laquelle nous pouvons unir nos forces et mobiliser nos ressources propres que nous pouvons d'ores et déjà agir. Et je ne doute pas que le choix de cette action conditionnera la réussite des projets qui suivront et nous assurera de l'attention des donateurs et du soutien des groupes d'action.

Avant de clôturer mon allocution, je voudrais particulièrement remercier les membres du comité d'organisation qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour la réussite de cet atelier. Ce comité d'organisation est composé du Ministère en charge du Travail et de l'Emploi, du BNLTEH, du GEM, de la CTM, de l'UNICEF, de l'OIM, du HCDH et tous les collègues de l'OIT.

Mesdames et Messieurs,

L'engagement politique déjà initié tant par le gouvernement de Madagascar que par les parties prenantes doit être renouvelé. La nomination du Point focal et coordinateur de l'Alliance 8.7 à Madagascar en est un excellent signal et je souhaite l'assurer du soutien du Système des Nations Unies dans la conduite de sa mission.

J'appelle toutes les entités, ici présentes, ainsi que les autres acteurs dans la réalisation de l'ODD 8.7 à réellement s'engager dans la mise en œuvre des actions ressorties de cet atelier pour démontrer cet engagement du gouvernement. J'invite également tous les Partenaires à soutenir Madagascar dans cette ambition de devenir Pays Pionnier de l'Alliance 8.7.

Je vous remercie, au nom de l'Alliance 8.7 et au nom du Systèmes des Nations-Unies pour votre présence et vos efforts en vue d'une société et d'un monde plus inclusifs, égalitaires et respectueux des droits humains pour accomplir les Objectifs du Développement Durable.

Je vous remercie de votre attention.

Discours du Représentant de l'UNICEF Madagascar

Lancement de l'Alliance 8.7 a Madagascar Hotel Carlton - Antananarivo

Antananarivo – 25 octobre 2018

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Mesdames et messieurs les parlementaires ;
- Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;
- Messieurs et mesdames les représentants des différents ministères en vos grades et rangs respectifs
- Excellence Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique
- Madame la Coordonnatrice du Système des Nations Unies et chers collègues chefs d'agence du Système des Nations Unies ;
- Monsieur le Président de la Confédération des Entreprises de Madagascar ;
- Monsieur le Président des Syndicats des Travailleurs de Madagascar ;
- Chers collègues des Partenaires Techniques et Financiers, de la société civile et du secteur privé
- Chers amis de la Presse ;
- Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi avant tout propos de vous adresser mes chaleureuses salutations et toute ma reconnaissance, Excellence Monsieur le Premier Ministre, pour votre engagement dans les actions de lutte contre les pires formes de travail des enfants et plus généralement dans la protection des enfants de Madagascar, et aujourd'hui encore votre présence à cet évènement en est une belle illustration.

Mesdames et Messieurs,

Selon la dernière étude sur la violence à l'égard des enfants à Madagascar menée par le gouvernement de Madagascar avec le soutien technique et financier de l'UNICEF, près de 9 jeunes sur 10 déclare avoir été victimes de châtement corporel au sein de la famille, 1 jeune sur 2 affirme avoir subi des violences en milieu scolaire et 4 enfants sur 10 affirment avoir travaillé avant l'âge de 18 ans. La violence dans le milieu de travail la plus citée lors des groupes de discussions est la violence économique notamment les abus des employeurs à l'égard des enfants tels que le non-paiement ou la réduction du salaire, les délais de paiement, l'augmentation des tâches prévues. La violence sexuelle a également été soulignée notamment envers les filles dans le cadre du travail domestique.

Selon cette même étude, la communauté, les familles tendent à justifier voire à valoriser la violence physique. Malgré la place centrale de l'enfant dans la culture malagasy, celui-ci est perçu comme un sujet passif ayant avant tout des obligations. Les services publics lorsqu'ils existent, ne semblent pas être en mesure de répondre aux besoins spécifiques des enfants.

Ces données et constats montrent le chemin qui restent encore à parcourir malgré les efforts consentis par le gouvernement pour venir à bout des différentes problématiques auxquelles sont confrontés les enfants.

Protéger les enfants victimes de la traite et de l'exploitation demande de pouvoir les identifier en temps utile, de les placer dans un environnement sûr, de leur apporter une aide sociale, des soins de santé, un soutien psychologique, et de les réinsérer dans leur famille et leur communauté, s'il est prouvé que c'est dans l'intérêt des enfants.

C'est pourquoi, l'Unicef promeut une approche holistique pour combattre la traite, l'exploitation et le travail des enfants. L'objectif d'une telle approche est de créer un environnement où les filles et les garçons sont exempts de violence, d'exploitation et de séparation inutile de la famille, et où des lois, des services, des comportements et des pratiques sociales positives permettent de minimiser leur vulnérabilité. Cela permet de traiter, les facteurs de risque connus en renforçant ainsi la résilience des enfants.

L'approche systémique facilite une élaboration et une programmation plus systématique des politiques qui tiennent compte de l'enfant, de la famille et de la communauté.

Mesdames et Messieurs,

La lutte contre les pires formes de travail des enfants est un travail de longue haleine. Elle nécessite un fort engagement de l'Etat non seulement dans la prise en charge des victimes mais aussi dans la prévention.

L'Unicef salue donc le lancement de cette Alliance à Madagascar qui fait de ce pays un pays pionnier, et réaffirme son engagement à contribuer au succès de celle-ci. Toutefois, l'Unicef souhaite que ce soit véritablement une Alliance concrète avec des interventions réelles, efficaces et efficaces pour le bien-être de l'ensemble des enfants de ce pays. Nous ne souhaitons pas que ce soit une Alliance en plus ou de trop.

Pour sa part, l'UNICEF réitère ici aujourd'hui son soutien pour accompagner le gouvernement de Madagascar et ses autres partenaires dans le cadre de cette Alliance pour que les droits de tous les enfants de Madagascar soient réalisés.

Car chaque enfant compte.

Je vous remercie.

Discours de Madame Joséphine Soanorondriaka ANDRIAMAMONJIARISON, Présidente du GEM

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
Excellences Mesdames, Messieurs, les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs, Les Représentants Résidents
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole au nom du Groupement des Entreprises de Madagascar à l'ouverture de cet atelier national de planification stratégique de l'Alliance 8.7.

« Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », objectif 8 de développement durable, est un objectif que nous partageons pleinement et qui sous-tend notre combat permanent pour l'amélioration de l'environnement des affaires.

Nous ne pouvons que souscrire à la vision de l'Alliance mondiale pour l'éradication du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants et nous nous réjouissons que Madagascar ait été choisi comme pays pionnier pour une réalisation accélérée de la cible 8.7 des ODD.

Le Plan national de lutte contre la traite des personnes 2015-2019 et le Plan national d'action sur la lutte contre le travail des enfants de 2014 montrent que la nature, les causes voire l'ampleur de ces phénomènes répréhensibles ont été analysées, en tout cas suffisamment pour donner une orientation claire aux réponses à y apporter.

L'arsenal juridique dont nous disposons semble avoir appréhendé les questions essentielles et l'on devrait se concentrer sur l'effectivité de l'application des textes – ceux existants et les instruments additionnels indispensables – en tenant compte du contexte économique et social du pays.

Les participants à l'atelier auront certainement à cœur de circonscrire les actions concrètes à réaliser et de définir un mécanisme de coordination porteur de synergie et d'économie des moyens pour un meilleur service aux bénéficiaires.

En attendant que les retombées du développement économique et social parviennent à mettre fin à la traite des personnes et au travail des enfants, le GEM marque son engagement à soutenir les efforts déployés pour lutter contre ces phénomènes dans le cadre de l'Alliance 8.7 à Madagascar. Je souhaite des discussions fructueuses et un plein succès à cet atelier.

Merci de votre attention.

Discours de Monsieur Tina ANDRIAMANANA, Coordonnateur de la CTM

SEM Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Mesdames et Messieurs les Ministres Membres du Gouvernement
Messieurs les Représentants des Nations Unies
Madame la Présidente du GEM
Chers camarades travailleurs
Honorables invités ici présents

C'est avec un réel plaisir de prendre la parole au nom des travailleurs Malagasy par le biais de la Conférence des Travailleurs de Madagascar au sein de laquelle je fais partie d'un des coordonnateurs-
Ce n'est pas toujours facile de prendre la parole en premier en pareille circonstance et devant l'honorabilité d'une telle Assistance d'un et de deux de compte tenu l'importance du thème abordé touchant un volet ESSENTIEL du Travail un des chapitres COMPLEXE de l'économie

Mesdames et Messieurs ;

ma présente prise de parole est le plus bref- concis possible mais elle sera focalisée sur les points essentiels
Ce souhait de MCAR de se porter en un pays pionnier pour l'ALLIANCE 8.7 à notre avis n'est ni accidentel ni improvisé mais quelque part à notre humble avis- cela a été le fruit d'un choix murement réfléchi, ordonné et de manière cartésienne compte tenu de la situation de notre pays par rapport aux points abordés dans l'Alliance 8.7 (tiré de Objectifs de Développement Durable Object 8 Cible 8.7)

- *éradiquer le travail forcé,*
- *mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, i*
- *mettre un terme à toutes les formes de travail des enfants*

En fait les réalités à Madagascar sont palpables et les faits sont têtus. Les données chiffrées parlent d'elles-mêmes à ce sujet, lesquelles sont connues par tous via les médias et les différentes communications
A ce propos je ne vais pas exhiber les chiffres lesquels sont convaincants, expressifs pour traduire l'existant et le vécu de la population touchée par ces fléaux.

Certes les instruments tant internationaux que nationaux ont été établis, édictés mais pour les rendre plus bénéfique à la communauté une action commune des acteurs concernés est indispensable afin d'atteindre les objectifs fixés.

La tenue de cet atelier "Alliance 8.7" tombe à point nommé et constitue un palier important dans la lutte contre les fléaux cités..... Au passage rappelons les qu'ils sont liés au faible développement économique du pays et l'imprécision et autres interprétations dans l'application des instruments cités plus haut.

Aussi la conversation à laquelle assistons –nous aujourd'hui devant faire partie d'un processus tendant à définir un chemin critique tenable, réalisable lequel sera dégagé d'un large consensus des partenaires ici présent entre autres les acteurs-clés de l'économie et du social

Aussi les efforts à déployer doivent-ils s'inscrire dans le temps et ses mises en œuvre visant à réduire voire éliminer les différents points abordés dans ce concept Alliance 8.7

Ils (efforts) ne seraient visibles que si les retombées sur le développement économique du pays sont tangibles, solides : visibilité claire sur les actions à mener, apparition de nouvelles possibilités et capacités de participation des acteurs économiques

D'autres part s'assurer que les enchainements positifs à court et à long termes d'une telle action soit perceptible-évidente pour le Monde du travail en général : respect des dispositions légales.

A ce titre les syndicats des travailleurs malagasy se doivent de saisir cette opportunité pour se positionner en meneur de cette stratégie, en sensibilisant les travailleurs eux-mêmes, car ne perdons pas de vue qu'il y va de « L'Avenir du travail dans les 100 ans à venir »

Sur ce la Conférence des Travailleurs de Madagascar souhaite à tous un bon déroulement de l'Atelier

HONORABLE ASSISTANCE JE VOUS REMERCIE

**FICHE DE PRESENCE PAR COMMISSION
COMMISSION 1**

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique

Alliance 8.7 - Commission 1 - *Traite de personnes*

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	<i>Marimbeloson William</i>	H	<i>CTM/Div CRT/CTM</i>	<i>034979983</i>	<i>marimbeloson07@yahoo.fr</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>RATOUODILOZO Niura</i>	F	<i>juite /DEPAD /DRH ICINSE</i>	<i>034 03 67 830</i>	<i>niuraodilozo@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>PEREZ Clara</i>	F	<i>Coord. projet /DIM</i>	<i>032 91 197 40</i>	<i>cperez@icimint</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>RAZAFINJATOVO Sitra</i>	F	<i>UNICEF Protection de l'Enfant</i>	<i>032 23 200 63</i>	<i>razafinjatovo@unicef.org</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>SOLOFONIRAINA hana</i>	F	<i>BMLTEH</i>	<i>0361592139</i>	<i>solofonirainahana@yahoo.fr</i>	<i>[Signature]</i>

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique

Alliance 8.7 - Commission 1

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	<i>TATA Justin</i>	H	<i>chef de Cabinet SHOLT/PRIMATURE</i>	<i>0340433363</i>	<i>tatajustinprimo@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>RANARIVONY Clara Diana</i>	F	<i>assistante de projet DIM</i>	<i>0346952361</i>	<i>dranjio@com.int</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>TSIRAFESY Muniella</i>	F	<i>SRE /CICLD Primature</i>	<i>0320312204</i>	<i>muniellajacquita@hotmail.fr</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>RANDRIATIANARISON Fenitra</i>	H	<i>Directeur de la Logistique Proj- MERCATELS</i>	<i>034 05 38989</i>	<i>spce.dirempla@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>ANDRIANARINOSY Haby Ranawesona</i>	F	<i>chef de service de la Communication la Documental</i>	<i>0340544112</i>	<i>haby.andrianarinosy@ sismmadagascar.org habyandrianarinosy@gmail.com</i>	<i>[Signature]</i>

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 1

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	TOMBORONJONA Fabien	H	Chef de Service des Droits de l'Homme MINISTRE DE LA JUSTICE	0340246857	tom_jeb@yahoo.fr	
2	RASANOELINA Josie	F	Chargée d'études - Direction de la Coordination Interne / MFB	034 22 504 13	josierasanoelina@gmail.com	
3	WANTOARISATA Tatiana H.	F	Etudiante à l'UA FDSP	032 44344 15	wantoarisata17@gmail.com	
4	Harimiraena Kinga	F	Candidate à l'Orientation C.N.A	0336462065	harimiraenakinga@yahoo.fr	
5	RAMAROSON CRISTELLE	F	Directeur de la Préfecture de Travail de l'Intérieur MFRATELS	024 0576157	ramarosoncristelle@yahoo.fr	

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 1

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	EDOUARD Jerry	H	MEDIA BNLTEH	034 44 085 59	jeredouard@gmail.com	
2	RAKOTOARY Joad	H	BNLTEH	0324482421	joadbinar@gmail.com	
3	MAHONJO Bertin	H	Président Substitut TPI TUSA	0346648230	berthamonjo@gmail.com	
4	RAMANANTSOA Nomenaniana Nihamintsoa	H	substitut du Procureur TPI Tanà	0344900597	nomenamanantsoa@gmail.com	
5	RALISON Miora Mawela	F	Type - Type d'Instruction Type des Enfants du Pôle anti-corruption	0344320505	ralisonmiora@gmail.com	

FICHE DE PRESENCE
Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 1

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	RAZAFIMANDIMBY Néemie	F	Administrateur National Projet REFRAME / O ST	0342546094 razafimandi mby@ilo.org		
2	RAHARINAIVOSON Hoby	H	DAE/ MPPSPF	034 21 926 96	daexp.mppspf@ gmail.com	
3	RAFALIMANANA Jeannie	F	SPARTE/DDIA MAE	0346663561	maediaspora@gmail.com	
4	RAKOTOARIVELO Nathalie	F	Chf DEFA /DRCE /M&P	034039378	rakotoarivelon@yahoo.fr	
5	RAZAFINDRIANAINA Minora Arjanatiana Elic	F	DG ONGP	0340548193	anjaelia@yahoo.fr	

COMMISSION 2

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique

Alliance 8.7 - Commission 2 - Travail des Enfants

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	RAMAHEFARISON Danielle Anselme	F	Ministère de l'Éducation Nationale/Assistante de Direction	0340517085	ramahfarison.daniel@anselme@gmail.com	
2	DINA JACOB Elisa	F	Responsable communication du Directeur Général de l'Éducation Fondamentale	0340253117	elisadina.jacob@gmail.com	
3	RAJANARIVONY Diana Arielle	F	Chef de Division Etude SECU/OETC Ministère de l'Éducation Nationale	0337618992	ariellediana8@gmail.com	
4	RAKOTOTAFIKA Rebecca	F	Bureau National de Lutte contre le Traite des Êtres Humains (BNLTEH)	0344586216	rkt.rebecca@gmail.com	
5	ANDRIATSIMANDATSY Basile	H	Bureau National de Lutte contre le traite des Êtres Humains (BNLTEH)	0340562416	andriatimandatsy@gmail.com	

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique

Alliance 8.7 - Commission 2

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	Tombogajy Ninè Ernest	F	responsable technique ONG sarobidy	0344954347	tombogajy@yahoofr	
2	RAJELIARISON Ansiminiasoa	H	Chargé de Travail Social ECPAT France	0344744017	rajeliasoa@ecpat-france.org	
3	RAJANAPERA Lalaua	F	Coordinatrice de SAROBIDY	0341397515	44340304@gmail.com	
4	RAKOTODRIANA Vololoniana	F	Magistrat collaborateur auprès de la direction des Réformes législatives Ministère de la Justice	0331142310	vololoniana@yahoo.fr	
5	TEVINY Rostand	H	DRPTELS SAVA Président CRLE/SAVA	0328998283	rostndteviny608@gmail.com	

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 2

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	Robine HARIYACAY	F	20A 11 bis PM, Italgas Responsible d'UUG Foyer pour le développe- ment de l'emploi Adapté F.H. P. H. / F. MPPSPF F.V. Avond'Arantany	034.76. 047.54	034.76. 0577, 54	
2	RANDRIAMAHANJALISON Samy	F	Inspecteur du Travail MPPRATELS	034 90 816 12	famiyama@gmail. com	
3	RAKOTARISOA Sahelina	F	Inspection des Travail Direction Régionale du Travail ANALANANGA	034 12 835 30	rakotarisoas@yahoo.fr.	
4	RAHERINAMPISONA Hanika	F	chef du Service de la Pro- motion de la Sécurité- Sociale des Travailleurs/ DSST/MPPRATELS	034 33 200 17	hanikahani@gmail.com	
5	RANDRIAMIHARINTSOA Naminirina	F	Inspecteur du Travail MPPRATELS	034 98 912 14	patenada@gmail.com	

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 2

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	TOONIRINA Andriantaha	H	CTM/ USTAM chef de service Info DIRAMA	03485 80624	toonirina@gmail.com	
2	RASOANANANTSO Lalao	F	SG FISEMARE	03418 226 15	lalaofisemare@yahoo.fr	
3	Rakotondrafar Christian	H	Monitoring Officer UNICEF	0322342905	rakotondrafar@ unicef.org	
4	RAZAFARISON Riana	H	Directeur de la Reinsertion Sociale MPPSPF	03418 806 36	dis.population@gmail.com	
5	RASOLOFONJATOVA Auguste	M	Directeur de l'Enfance et de la Famille MPPSPF	0340517027	arasolofonjatova@ yahoo.fr	

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 2

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	SINERA JEAN-PIERRE	H	CTP projet SIVABE	034 05 10 772	sineraj@se.org	
2	Agnès Hière	F	Directeur Régional Pentec Nonet International	032 05 153 91	agnes.hiere@ pentecplanit.org	
3	RANDRIANIRINA Haritra Olivia	F	chef de service auprès de la Direction Générale du Trésor (MFB)	034 49 213 44	haritra.olivia@ yahoo.fr	
4	RANDRIAMAMPIDUNA Hariviana	H	Organisation internationale du travail. O.I.T. SIVABE Livelihood Specialist	034 05 102 73	randriamampiduna@ilo.org	
5	SIGUI Hyacinthe	H	UNICEF		hsigui@unicef.org	

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 2

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	SOLO Paulin	H	DTPDF MFPRATELS	034 05 661 61	solopaulin@yahoo.fr	
2	RAJOELY teiamine.	F	MFPRATELS chef de service de la Promotion des Droits Fondamentaux	034.05.627.77	rajoemada@gmail.com	
3						
4						
5						

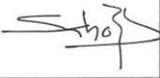
COMMISSION 3

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 3

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	FRANCESCO D'AVOIO	H	BIT		d'avoio@ilo.org	
2	RAVAIVO Andoinaine	F	Inspecteur du Travail / DG-TLS	0341156174	ranandhariv@gmail.com	
3	RAKOTCARISOA Miry	F	Inspecteur du Travail / DG-TLS	0340346978	miry.rak@gmail.com	
4	SABOTSY Samuel	H	Secrétaire Général de la Région SAVA	082 07 58116	sabotsy.samuel@yahoo.fr	
5	RAMANANTSOA Sola Hilary Tiana	H	Knowledge Management Officer Pact	0320741330	sramanantsoa@pactworld.org	

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 3

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	RAMIARINTSOA Holi	F	CNP / Rojet HIMO	0340401399	ramiarintsoa@ilo.org	
2	ANDRIAMANANA Tiana	H	C.T.M / Sencila T.M	0347222815	sharcinbox2017@gmail.com	
3	RASOLOFINIRANISON Lauriat	H	OIT / VZF	0340409899	rasolofiniranson@ilo.org	
4	Lara RANDROSONANA	F	BIT		ranaromanana@ilo.org	
5	Nicolette MOODIE	F	UNICEF	0322382646	nmoodie@unicef.org	

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 3

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	REALY Nambiry	H	Chargé d'études SIPCA - Primature	0340750514	realnary@gmail.com	
2	RANAVONARISON Adrien Drouot	H	Chargé d'études SIP-CA/Primature	0840550510	radrien@yahoo.com	
3	ANDRIANARISOA Fanjanirina	F	Chef de service Direction Générale des Budget / MFB	0321108264	fanjandrianarisoa@yahoo.fr	
4	CHARU CHINA IV BERNICE	F	Membre Con. Social GEN	0331188666	kingdeermadagascar@yahoo.com	
5	LIANISA FELIX Harinaro M.	F	CTR / Conseiller des Employés du MFCOS / Coordinatrice FISEKA / SGA	0331687036	lianisafelix@gmail.com	

Lieu: CARLTON
ANTANANARIVO

FICHE DE PRESENCE

Atelier National de Planification Stratégique
Alliance 8.7 - Commission 3

Date :25 octobre 2018

N°	Nom et prénom(s)	Genre (H/F)	Fonction/Unité	Contact	E-mail	Emargement
1	Nancy Raveloan	F	BNLTEH	0340554340	n6ravelo@gmail.com	
2	LIANA RANJATOVOA	H	BNLTEH	0342737374	ranjatovola@gmail.com	
3	TANISA H. Heumann	H	SGTLS	034020043	thheumann76@gmail.com	
4						
5						